



BULLETIN D'INFORMATION N° 24

Juillet 2005

Communauté de Communes du Val d'Argent

Sur les Rives du Rombach

Dans ce numéro :

- Bilan 2004 et Projets 2005.
- Le rapport annuel 2004 sur l'eau et l'assainissement.
- Légende et jeux.
- Les décisions du conseil municipal.
- Les événements marquants.
- Les rubriques habituelles.
- Nos joies, nos peines
- Environnement et Maisons fleuries



AU SOMMAIRE

Sommaire et domaine de compétence des adjoints	page 2
Le mot du maire	page 3
Le bilan financier de 2004	page 4
Les investissements réalisés en 2004	page 5
Les budgets primitifs de 2005	page 6
Les investissements prévus en 2005	page 8
Cinq HLL au camping	page 10
Aides aux associations	page 10
Rapport 2004 sur l'eau et l'assainissement	page 11
La légende du trésor des Rois Francs	page 12
Jeux sur le village	page 13
Les décisions du conseil municipal	page 14
Les tarifs des services communaux	page 21
Le plan d'alerte et d'urgence	page 23
De nouveaux services	page 23
Un joli jardin à l'école maternelle	page 24
Informations diverses	page 25
Ravalement des façades	page 26
Les événements marquants	page 27
Déchets et recyclage	page 29
Nos joies, nos peines	page 30
Environnement et maisons fleuries	Page 31

DOMAINES DE COMPETENCE DES ADJOINTS

1er adjoint	Robert STOUVENOT	Finance, Gros travaux, Camping, Associations
2ème adjoint	Bernard KRIEGER	Forêt, Chasse, Cadre de Vie, Documents d'Urbanisme
3ème adjoint	Richard MARCHAL	Services Techniques, Eau Assainissement, Voiries
4ème adjoint	Mireille BOUBEL	Social, Fêtes, Scolaire

Il n'y a pas de permanence hebdomadaire mais vous pouvez, à tout moment, contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous avec le maire ou un adjoint.

OUVERTURE AU PUBLIC DES BUREAUX DE LA MAIRIE

La Mairie de Rombach-le-Franc est ouverte au public :

le lundi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le mardi	de 8h à 12h
le mercredi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le jeudi	de 8h à 12h
le vendredi	de 8h à 12h et de 13h à 16h
le 1 ^{er} samedi du mois	de 8h à 12h

La France serait-elle malade ?

Il n'y a pas si longtemps, l'été était synonyme de soleil, de plage, de chaleur, de vacances...Bref, des choses plutôt agréables ! Actuellement, si en on croit les médias et parfois aussi nos ministres, on ne parle plus que de canicule, de pollution, de sécheresse, de réchauffement climatique, j'en passe et des meilleurs, le tout pour améliorer le moral des Français ! Le propos est peut être réducteur mais ...

Les temps ont-ils changé à ce point ? ou est ce tout simplement nos mentalités et nos modes de vie qui ont changé ?

N'a-t-on pas trop tendance à sombrer dans le populisme et la démagogie. Le règne de la pensée négative, la souveraineté du cas particulier sont distillés si adroitement qu'on a l'impression que tout va mal dans ce monde. Cette manière de voir les choses engendre, pour ceux qui ne font pas preuve de discernement, la peur de l'autre, une société de mal être, un état d'esprit défaitiste...Et on s'étonne du rejet du projet de constitution européenne ! Peut-on se comporter comme 60 millions d'irréductibles Gaulois quand on sait que 2 milliards de Chinois tout aussi irréductibles, aspirent, eux aussi et c'est bien légitime, à un niveau de vie comparable au nôtre. Le refus d'une Europe plus forte ne fait qu'accroître nos faiblesses. La mondialisation est irréversible et avec elle un monde plus équitable mais nos vieilles civilisations devront s'adapter. Ne serait-il pas grand temps, pour garder notre place dans ce monde, de retrouver des valeurs de progrès, de bon sens, des sensations de bien être, des envies d'entreprendre ?

Ces valeurs découlent peut être plus d'un état d'esprit, d'une approche psychologique et spirituelle que d'une impression ou d'une situation matérielle jugée non satisfaisante. Après la belle embellie de l'an 2000, nous vivons dans une France plutôt déstabilisée, une France qui se cherche mais aussi dans une France où nous vivons de mieux en mieux.

Puissent ces beaux jours vous permettre de méditer sur ces quelques lignes et de retrouver un ciel d'avenir dégagé et serein.

A toutes et à tous, bonne lecture et bonnes vacances !

Jean-Luc Fréchar

Maire de Rombach le Franc

LE BILAN FINANCIER DE 2004

**1 739 450 € de prévision en dépense, tous budgets confondus,
1 238 558 € réalisés dont 638 132 € pour des travaux d'investissement,
1 771 000 € de prévision en recette,
1 353 245 € réalisés soit un excédent de 114687 €.**

D'un excédent prévisible de 31 550 €, les comptes de 2004 se soldent par un excédent global de 114 687 €.

Le **compte administratif du budget général** fait apparaître un excédent de 173119.36 €
Le besoin de financement pour couvrir les dépenses d'investissement est de 109555.01 € soit un excédent réel de 63564.35 €.

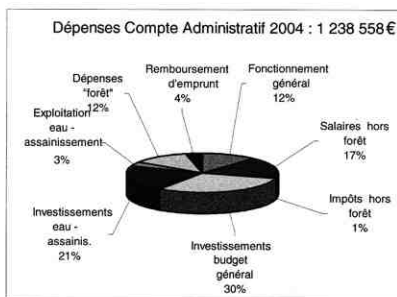
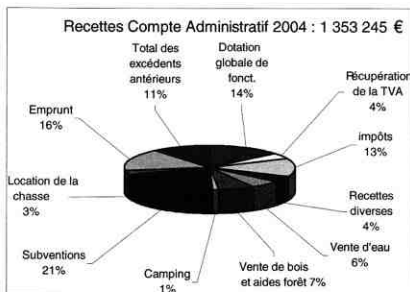
Au niveau des résultats, on retiendra :

- Une baisse des charges de fonctionnement due à l'exploitation « sur pied » des bois secs suite à la sécheresse de 2003
- Une légère augmentation des charges de personnel suite au remplacement de l'aide maternelle
- Un budget « forêt » pour la première fois en déficit.
- 377 414 € d'investissement dont 262 000 € au titre de la voirie communale.
- La réalisation d'un emprunt de 120 000 € sur 15 ans.

Le **compte administratif du budget eau - assainissement** se solde, quant à lui, par un excédent cumulé de 59 815.97 € avec :

- des dépenses d'exploitation pour 67 833 €
- des ventes d'eau pour 77 863 €
- l'assainissement des rues de Pierreusegoutte et de l'église (partie haute)
- une 2^{ème} tranche du raccordement sur Sélestat pour 48 440 €
- la réalisation d'un emprunt de 100 000 € sur 15 ans (le seul en cours).

Par ailleurs, le **budget CCAS** dégage un excédent de 1570 €.



LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2004



Rénovation de la rue de Pierreusegoutte avec assainissement, enfouissement des réseaux et la pose prochaine de candélabres



Même type de travaux derrière l'église

PROGRAMMES

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Dépenses réalisées</i>
Place de retournement rue des Beaux Champs	5000	1001.59
Rue de Pierreusegoutte	50000	44557.26
Chemin de Voulhimont	115000	81461.95
Chemin de Prérébois	105000	85677.58
Chemin à la Hingrie	20000	19818.41
Rue de l'église (partie haute)	30000	30000.00
TOTAL VOIRIE	330000	262517
WC école maternelle	30000	33929.11
Volets Maison forestière	8000	9132.90
TOTAL BATIMENT	48500	43062
Outilsage	2000	237.26
AFUa	4000	3988.10
Mobilier pour les écoles		1239.53
Reliures des registres état civil	1000	1097.93
Mise à jour de logiciels informatiques	5500	4455.00
Instrument de musique		549.00
TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS	12500	11566.82
Mobilier urbain		186.61
Eclairage de Noël	4000	2222.38
Réseaux secs derrière l'église	10000	12233.62
Réseaux secs rue de Pierreusegoutte	15000	11267.13
Amélioration pastorale	46000	
TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	105400	25909.74
Matériel informatique pour les écoles	2000	2678.90
HLL au camping (permis de construire)	300000	3588.00
TOTAL TOURISME CULTURE LOISIR	302000	6266.90

Plants forestiers	1500	3884.30
Remise en état après tempête	3000	3137.97
Chemins forestiers	13000	21069.54
TOTAL FORET	17500	28091.81
Collecteur sur Sélestat	120000	194672.35
Assainissement rue de Pierreusegoutte	50000	24000.00
Assainissement arrière de l'église	40000	39916.15
TOTAL EAU - ASSAINISSEMENT	277000	260717.86

Tous ces investissements se chiffrent à 638131 €. A cela s'ajoutent les remboursements d'emprunt pour 35163 € au budget général et pour 10373 € au budget eau assainissement.

Pour réaliser ces investissements, nous avons bénéficié de 271724 € de subvention du conseil général du Haut Rhin (voiries, bâtiments et assainissement), du conseil régional (bâtiments), de l'agence de l'eau (assainissement), de l'état (forêt), de l'Europe (voirie et forêt).

En particulier, le réaménagement du chemin de Prérébois (photo ci contre) a bénéficié d'une subvention de l'Europe de 32 000 €.

Un emprunt de 140 000 € était prévu au budget général. Il n'a été réalisé qu'en partie pour 120 000 €, ce qui porte la dette par habitant à 490 €. Concernant le budget eau assainissement, un emprunt de 100 000 € a été contracté sur une prévision budgétaire de 208 000 € soit une dette de 113 € par habitant.



LES BUDGETS PRIMITIFS DE 2005

1 528 400 € de dépenses, tous budgets confondus
1 573 400 € de recettes soit un excédent prévisible de 45 000 €
avec 564 000 € de travaux d'investissement programmés dont 322 000 € de travaux d'assainissement.

Le budget général 2005

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **754 000 €** y compris le prélèvement pour investissements de **40 000 €** et des dépenses imprévues pour **30 000 €**.

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **754 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **60 000 €**.

Les prévisions en investissement s'équilibrent à **386 000 €**.

Les principales caractéristiques du budget sont :

- D'un point de vue fiscal, les taux restent stables
- Un produit fiscal attendu constant à 159 000 €
- Un budget prévisionnel de l'exploitation forestière de 204250 € affichant un léger déficit avec 200 000 € de prévision de vente de bois dont 20 000 € de report de 2004.
- Des investissements réduits à 241 800 €, moins importants qu'en 2004 suite au déficit et à la conjoncture du marché du bois. 100 000 € de travaux de voirie et 98 000 € pour la rénovation de l'éclairage public et l'ouverture des paysages.

- Un emprunt limité à 43 000 € dont 20 000 € de report de 2004. La dette par habitant reste stable à 500 €.
- Des aides escomptées pour 98 800 € et 45 000 € de récupération de T.V.A.

Le budget eau assainissement 2005

Il s'équilibre à **140 000 €** en section d'exploitation dont **41 000 €** de prélèvement pour investissement et à **358 000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Une redevance d'eau et d'assainissement communale par m³ sans augmentation depuis 1996.
- Des investissements pour **172 000 €** concernant le raccordement sur Sélestat et des travaux d'étanchéité sur le collecteur rue du Général de Gaulle.
- Un emprunt de **135 000 €** pour couvrir ces investissements dont **60 000 €** pour pré financer la récupération de la T.V.A.

La dette par habitant est actuellement de **100 €**. Avec cet emprunt, la dette par habitant passera à 180 €.

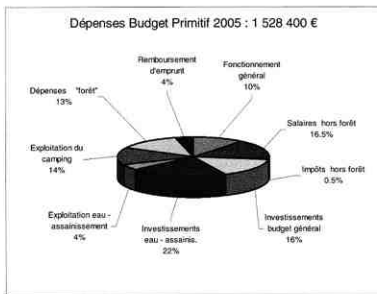
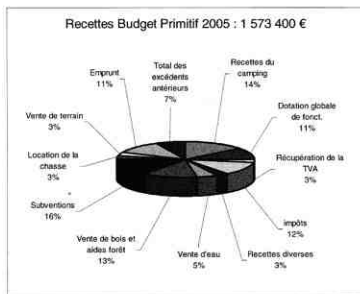
Le budget « Camping » 2005

C'est un nouveau budget qui est rendu nécessaire par les nouveaux équipements prévus. Il s'équilibre à **17 000 €** en section d'exploitation dont **4 000 €** de prélèvement pour investissement et à **204 000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Des investissements pour **200 000 €** pour la mise en place de HLL.
- Des subventions pour **160 000 €** (50% de l'Europe, 20% de la région Alsace et 10% du Conseil Général du Haut Rhin)
- Un emprunt de **40 000 €** pour couvrir ces investissements.

Le budget CCAS 2005

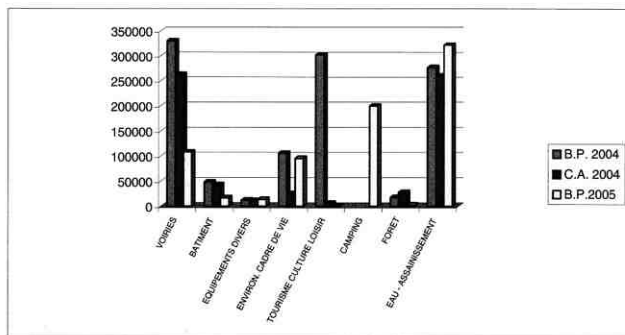
Le montant de ce budget est de 3400 € dont 1100 € de prévision d'aide aux personnes en difficulté. Comme chaque année, la grande partie de ce budget est consacrée aux actions en faveur de nos anciens.



LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2005 ET LEURS COÛTS

PROGRAMMES	<i>Dépenses</i>	<i>Aides</i>
Chemin de Volbach	67200	18500
Place des Fêtes	22800	6200
Cour de l'école maternelle	9000	1800
Retournement rue des Beaux Champs	4000	
Achat de terrain	5000	
TOTAL VOIRIE	108000	26500
Ravalement de la salle musique	3000	
Box pour les services techniques	14000	2900
Subvention à percevoir sur 2004		3500
TOTAL BATIMENT	17000	6400
Outilsage	1000	
Reliures des registres d'état civil	1000	
Mobilier et sol école maternelle	11500	900
Informatique	500	
TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS	12500	900
Amélioration pastorale	46000	27000
AF pastorale	15000	9000
Eclairage public	30000	6200
Eclairage de Noël	1000	
Mobilier urbain	1000	
Réseaux secs Pierreusegoutte	3000	
Acquisition de drapeaux	2000	
TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	95000	42000
Livres et matériels pour écoles	2000	
Mise en place de 5 HLL	200000	160000
TOTAL TOURISME CULTURE LOISIR	202000	160000
Plants forestiers	3000	
Chemins forestiers (subvention 2004)		22000
TOTAL FORET	3000	22000
Collecteur intercommunal	145000	
Collecteur rue du Gal de gaulle	26000	
Achat de matériel	1000	
Régularisation budgétaire	150000	150000
TOTAL EAU - ASSAINISSEMENT	322000	150000

Pour réaliser ces différents investissements qui se chiffrent à 764 000 €, il est attendu 409 000 € de subvention. Par ailleurs, un emprunt global de 218 000 € est prévu. (43000 € au budget général, 135 000 € en assainissement et 40 000 € pour le camping).

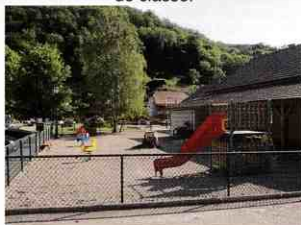


1. Travaux de voirie

- Poursuite de la pose d'enrobé sur les chemins desservant les écarts : en 2005, les chemins de Volbach et du Foa sont rénovés pour 55000 € TTC.
- Prévu également l'aménagement de l'espace existant entre les hangars communaux et le presbytère en parking, aire de jeux et espaces arborés

2. Travaux de bâtiments

- Après l'agrandissement des WC de l'école maternelle, il est prévu de poser un tapis d'enrobé dans la cour et de poser un nouveau revêtement de sol dans la salle de classe.



fonctionnels.

- Le mobilier utilisé par les enfants date de l'origine de l'école en 1961. Il sera remplacé avec l'acquisition de mobiliers ludiques et plus



Réfection du chemin de Volbach et du Foa

- L'acquisition de terrains sur la place va permettre la réalisation d'une aire de stockage pour les services techniques. Elle sera intégrée au flan de la colline et permettra une extension du terrain de pétanque utile pour les compétitions.



3. Equipements divers

- Reporté depuis plusieurs années, la pose de candélabres derrière l'église, rue de Pierreusegoutte et route de la Hingrie est prévue dans les prochaines semaines. Globalement, 10 candélabres et 8 consoles murales seront posées.
- Le raccordement des eaux usées sur Sélestat va se poursuivre avec la réalisation de la dernière tranche comprenant un bassin de pluie et le contournement de Chateinois. Par ailleurs, deux habitations non assainies au centre du village le seront par l'extension d'un raccordement d'une trentaine de mètres. Début 2005, des travaux de colmatage afin d'éliminer les arrivées d'eaux claires parasites ont été réalisés sur le collecteur rue du Gal de Gaulle.
- En 2005, le camping municipal « les Bouleaux » va considérablement changer d'aspect avec la mise en place de 5 HLL.

Construction de cinq habitations légères de loisirs (HLL) au camping « Les Bouleaux »

Le camping municipal « les Bouleaux » contribue fortement à la politique de développement touristique du village. Afin de diversifier l'offre en hébergement, d'augmenter le nombre de nuitées et de répondre à une demande de plus en plus forte, le conseil municipal a décidé d'y installer des habitations légères de loisir selon le prototype « Montagna » initié par l'agence interrégionale du massif des Vosges.



Un coin « toilette » spacieux

Le projet consiste à implanter 5 unités de 36m² pouvant accueillir 4 personnes pour un coût estimatif global de 251 484.75 € HT comprenant l'achat, la pose, l'équipement intérieur et les réseaux divers. Ces investissements sont financés à 50% par les fonds européens, à 20% par la région Alsace et 10% par le département du Haut Rhin.



Vue extérieure du « Montagna » installé à La Bresse

Ce projet est élaboré avec le souci d'une intégration harmonieuse dans l'environnement architectural et naturel existant avec:

- une construction traditionnelle, de forme simple, avec toiture deux pans et terrasse entièrement "ouverte",
- une structure en bois qui s'harmonise avec les bois et les essences voisines,



La chambre d'enfants avec deux lits superposés

Aides aux équipements immobiliers associatifs

Dans le cadre d'aménagement des locaux à l'étang de pêche, le conseil municipal a décidé d'accorder une aide de 6200 € maximum représentant 20% des travaux à la société de pêche afin d'agrandir le local et améliorer les prestations.

Même démarche pour le refuge du Club Vosgien à la Hingrie avec une aide de 360€ dans le cadre d'aménagement de sécurité.

Ces participations permettent aux deux associations d'obtenir un financement complémentaire de 20% du conseil général du Haut Rhin.

L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

----- Rapport annuel 2004 -----

Bilan de la consommation

Nous avons consommé 33 601m³ en 2004 contre 34 933 en 2003 soit une baisse de consommation de 4% alors que la population desservie est restée stable à 800 habitants. La consommation journalière moyenne a été de 92 m³. Les recettes en 2004 étaient de 77 863 €. Les charges d'exploitation se chiffrent à 44 069 € dont 3866 € de participation à l'investissement de la station d'épuration de Sélestat.

	Années	2003	2004
Nombre d'habitants sur le réseau d'eau potable		804	801
Volumes d'eau facturés		34933	33601
Nombre d'habitants sur le réseau d'assainissement		684	707
Volumes d'eau soumis à la redevance d'assainissement		29604	28816
% redevance d'assainissement par rapport aux volumes		84.7	85.8
% redevance d'assainissement par rapport aux habitants		85.1	88.3
Volumes d'eau non facturés (WC public, bâtiments communaux)		3082	979

Production et état du réseau

Pas de problème d'alimentation en eau potable en 2004. Au mois d'août, le trop plein de la Vaurière alimentait toujours le réseau de Lièpvre. La baisse du volume d'eau non facturé correspond à la fermeture des WC publics.

En 2004, 42040 m³ sont sortis des réservoirs de la Hingrie et de la Vaurière contre 47805 m³ en 2003 soit 140 litres par jour et par habitant en moyenne.

Le rendement du réseau (volume consommé / volume produit) s'est encore amélioré à 82%. La consommation moyenne facturée sur Rombach est de 115 litres par jour et par habitant.

Potabilité de l'eau distribuée

L'eau est de bonne qualité sur les deux captages (Vaurière et Hingrie)

En 2004, toutes les analyses ont confirmé la potabilité de l'eau avec la conclusion sanitaire :

« L'eau respecte l'ensemble des exigences de qualité réglementaires et sanitaires. Elle peut être consommée par tous sans restriction d'usage ».

Les tarifs

Les tarifs communaux sont toujours stables. La redevance à l'agence de bassin augmente légèrement en 2005 mais la redevance au fond national est supprimée d'où une augmentation globale du prix du m³ de moins de un centime d'euro !

années	2003	2004	2005
Eau	0.9600	0.9600	0.9600
Assainissement	0.6100	0.6100	0.6100
redevance à l'agence de bassin	0.7900	0.6350	0.6650
redevance de prélèvement	0.0160	0.0160	0.0160
Redevance au fond national	0.0213	0.0213	
total (prix au m3)	2.3973	2.2423	2.2510
location semestrielle du compteur	4.1200	4.1200	4.1200

Le plan de zonage d'assainissement

L'enquête publique s'est déroulée courant 2004. Il n'y a pas eu de remarques sur Rombach. Le plan sera annexé aux documents d'urbanisme et sera opposable à tous.

RAPPEL : L'eau est distribuée avec une pression pouvant être supérieure à 10 bars. Aussi, pour tous travaux d'adduction d'eau, il est obligatoire d'utiliser du matériel homologué **16 bars**. Par ailleurs, vous devez protéger votre installation par un **réducteur de pression à 3 bars**. Sinon, vous risquez d'endommager vos équipements et de provoquer des fuites au niveau des appareils ménagers ou tuyauteries.
Un clapet anti-retour est également préconisé.

LE TRESOR DES ROIS FRANCS

Si par une belle journée, vous vous promenez du côté du Grand-Haut, peut-être allez vous entendre des gémissements en provenance de ce sommet bien connu, le Chalmont.

La curiosité vous fera aller vers ce site de légendes et avec beaucoup de chance et de persévérance, le trésor des Rois Francs sera à vous. Mais attention, d'autres l'ont cherché et parmi eux, un couple de fermier rombéchat nommé Guy et Philly son épouse.

Ce couple habitait aux alentours de l'église Ste-Rosalie à Rombach et détenait grâce aux dires de l'une de leurs aïeules, un secret incroyable.

En effet, selon les recherches de certains initiés, la fille de Charlemagne serait enterrée sous les rochers du Chalmont et avec elle, l'immense trésor des Rois Francs.

Un trésor fabuleux qui permettrait d'acheter l'ensemble de notre Val d'Argent et bien plus encore. Nos deux fermiers ont entendu cette histoire maintes fois et maintenant que leur grand-mère est décédée, ils décident de chercher cette fortune et cela malgré les recommandations de prudence de leur aînée

La nuit était déjà tombée en cette douce saison d'automne lorsqu'ils sortirent de chez eux, prirent leurs outils, les trempèrent dans la source Sainte-Rosalie pour les bénir et se mirent à graver les pentes escarpées qui mènent au sommet du Chalmont.

En route, Philly et Guy repensaient aux précisions de leur grand-mère: « ce trésor est enfoui à six pas vers le sud à partir du grand sapin » mais il y avait aussi cette terrible phrase qu'elle prononçait avec une intonation pleine de menace « malheur aux personnes qui voudraient s'en saisir ! ».

Ils arrivèrent au sommet transpirant et soufflant comme des damnés. Le vent les accueillit avec vigueur et les rochers formaient des ombres énigmatiques et effrayantes. Tremblant de tous leurs corps, nos deux lascars n'en menaient pas large.

Après s'être ressaisis, ils commencèrent à creuser à l'emplacement indiqué, les heures passant, le trou s'agrandissait et s'enfonçait de plus en plus dans les profondeurs, soudain au milieu de cette nuit noire et de son silence troublé seulement par le bruit de ces terrassiers, un cri jailli. C'était Guy qui avait trouvé un énorme rocher, ce dernier semblait bouché une galerie d'où jaillissaient de mystérieux rayons dorés. Ça y-est, encore un peu de patience et de labeur et ils seraient riches. La fatigue était oubliée et après d'énormes efforts, le rocher commençait à bouger.

Cette lumière dorée allait jaillir de son ancre lorsque brusquement, les parois de leur trou s'effondrèrent en les engoutissant à jamais dans cette tombe creusée par leurs soins.

Dans le village, cette disparition mystérieuse alimentait bien des conversations mais personne ne retrouva ce couple. Leur maison fut mise en vente et le trésor garda son secret.

Voilà; vous connaissez à présent la légende de Guy et de son épouse Philly, Rombéchants et détenteur d'un des plus fabuleux secrets sur le trésor des rois Francs.

Maintenant, peut-être voulez vous continuer votre chemin vers le Chalmont et faire cesser ces gémissements, c'est possible mais il faut retrouver le trésor six pas vers le sud à partir du grand sapin. Facile avec une boussole mais il y a un petit ennui qui subsiste. Il faut d'abord trouver le sapin. Ce dernier ayant depuis bien longtemps disparu et qui sait, peut-être est-ce la charpente de votre maison.

Sources: documents de bibliothèques:

Eric PETER

Les décisions du conseil municipal

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2004

1257°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 03 MAI 2004

1258°) MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS

Le maire propose au conseil de soutenir le « Manifeste des élus locaux pour des services publics de proximité équitables et performants » signé par l'Association des Maires de France et l'Association de Maires Ruraux de France le 14 avril 2004 au Sénat. DECISION adoptée à l'unanimité

1259°) RAPPORT ANNUEL DU SYMTESE

1260°) DIVERS

- **Chasse**

Suite à la journée de non chasse mise en place durant le précédent gouvernement, une réduction de loyer est demandée sur le lot 3. Le conseil opte plutôt pour une proposition de négociation sur le montant du loyer à la prochaine adjudication.

- **Nuisance sonore**

Le maire fait part au conseil d'une nuisance sonore provoquée par une nouvelle installation de refroidissement au niveau de Dinamic Emballages. L'entreprise est consciente du problème. L'installateur est sollicité pour trouver une solution.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2004

1261°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 02 JUILLET 2004

1262°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 du budget eau-assainissement

Suite au remboursement non prévu au budget primitif d'une annuité de l'avance de trésorerie à l'agence de bassin par la communauté des communes, il faut prévoir une dépense supplémentaire de 1000 € au compte 16. Par ailleurs, il est nécessaire d'inscrire une dépense supplémentaire de 100 € au compte 66 pour couvrir les frais bancaires sur l'emprunt.

1263°) RAPPORT ANNUEL 2003 DE LA CCVA

1264°) RECRUTEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE

Le Maire propose de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

1265°) DELEGATION D'EMPRUNT

Le Maire rappelle la délibération du 8 octobre 2001 concernant les délégations du conseil municipal en matière d'emprunts. Compte tenu des délais relativement importants concernant le versement des subventions, il est proposé de modifier l'article 2 et de limiter la ligne de trésorerie à 100 000 € au lieu de 200 000 F.

1266°) TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables pour des créances de 236.95 € sur les exercices 2001 et 2002 du budget « Ordures ménagères ».

1267°) DIVERS

- **Nouveaux horaires d'ouverture du bureau de Poste**

Le maire fait part des nouveaux horaires d'ouverture de La Poste à compter du 1^{er} novembre 2004 à savoir : ouverture les matins de 9h à 11h (9 à 12 h le samedi)

- **Location de la chasse**

Suite à la journée de non chasse mise en place durant le précédent gouvernement, une réduction de loyer est demandée sur le lot 3. Le conseil a opté pour une proposition de négociation sur le montant du loyer à la prochaine adjudication. Une proposition en ce sens est adressée à l'adjudicataire.

- **Aire de jeux durant les vacances scolaires**

Le maire fait part au conseil d'une demande des jeunes de Rombach pour la mise en place d'une aire de jeu durant les vacances. La réflexion sur l'aménagement de la place des fêtes devra prendre en compte cette demande pour l'été 2005.

- **Ravalement de façades**

Le maire fait part au conseil de l'état d'avancement des ravalement de façades. Cinq réalisations bénéficieront d'aide s'élevant globalement à 4548.87 € dont 1168.87 € de participation communale. Quatre projets sont encore à réaliser.

- **Marché de Noël**

Le marché de Noël doit se tenir cette année à Rombach le 12 décembre. L'organisation est faite par l'ACAPS. La mise en place de la décoration de Noël devra être opérationnelle pour cette date.

- **Eclairage public**

Non réalisé depuis deux ans par manque d'aide, il est prévu de refaire l'éclairage public en direction de la route de la Hingrie en 2005.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2004

1268°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 SEPTEMBRE 2004

1269°) PROJETS DE TRAVAUX 2005 : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire propose la réfection de plusieurs voiries de la commune, à savoir : **Places des fêtes, Chemin de Gelingoutte, Chemin de Volbach, Chemin de Bestegoutte** ainsi que des travaux à l'école maternelle et aux services techniques et **SOLLICITE** auprès du département du Haut Rhin des aides financières pour réaliser ces travaux.

1270°) LOCATION DE TERRAINS

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Madame Catherine STOUVENOT, domiciliée, 8a, Naugigoutte à Rombach le Franc, dans laquelle cette dernière demande de louer la parcelle communale 141, située au lieu-dit Naugigoutte. Décision adoptée à l'unanimité

1271°) VENTE DE TERRAIN

Le Maire rappelle la proposition de Monsieur Jean Noël SCHMITT et de Mademoiselle Gaëlle DURET demeurant à SELESTAT, 8 rue du Fiebig pour l'achat de deux parcelles de terrains situés rue de la Creuse des Vignes au lieu-dit : « Langrie ». Le prix de l'are est fixé à 3050 €.

1272°) INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder à 100 % l'indemnité de conseil au nouveau comptable public, Monsieur Dominique WASSONG.

1273°) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables pour des créances de 63.40 € sur l'exercice 2002 du budget « Ordures ménagères »

1274°) DIVERS

- **Ligne de trésorerie**

Dans le cadre de ses délégations, le maire fait part au conseil de la ligne de trésorerie passée avec la Caisse d'Epargne, à savoir : une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 100 000 € indexé sur le T4M EONIA affecté d'une marge de 0.2% sans frais de dossier.

- **Terrain du Club Vosgien**

Le maire fait part au conseil du désir du club vosgien de vendre cinq parcelles de terrain à proximité du refuge de la Hingrie. Considérant l'utilité possible de ces terrains pour le stockage de grumes, le conseil est prêt à acquiescer ces cinq parcelles pour 700 €.

- **Location de la chasse**

Suite à la demande d'un adjudicataire, une visite sur le terrain est proposée le vendredi 10 décembre à 14h. Rendez vous en mairie.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2004

1275°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 08 NOVEMBRE 2004

1276°) REGIME APPLICABLE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2005

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à engager, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2004 afin de permettre la poursuite des opérations d'investissement prévues en début d'année mais non engagées et en tout état de cause avant le vote du budget de l'exercice 2005 qui reprendra globalement ces crédits.

1277°) TARIFICATIONS 2005

1278*) MODIFICATION DES STATUTS : FORMULATION DES CHAMPS DE COMPETENCES INTERCOMMUNALES

La notion d'intérêt communautaire apparaît déjà dans la loi de 1992 avec la création des communautés de communes et vise à clarifier la ligne de partage entre les compétences exercées au niveau communal et au niveau communautaire.

La Loi du 12 Juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de l'intercommunalité va plus loin imposant de définir la notion d'intérêt communautaire.

Le passage à la TPU et les réflexions menées par la commission d'évaluation des transferts de charges ont été l'occasion d'approfondir en parallèle une définition plus précise de la notion d'intérêt communautaire et de répartition des champs d'actions entre les communes et la communauté de communes.

Après plusieurs réunions de travail, la version définitive sur la formulation des compétences de la communauté de communes a été arrêtée par la commission en date du 13 Octobre 2004 et est définie dans le document joint en annexe qui est soumis à présent à l'approbation du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Vu la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5214-16,

Vu la version définitive sur la formulation des compétences de la Communauté de Communes arrêtée par la commission de travail en date du 13 Octobre 2004,

Vu la décision de la Communauté de Communes en date du 4 Novembre 2004,

DONNE son accord sur le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes,

DECIDE la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes visant à préciser les compétences de la structure intercommunale avec définition de la notion d'intérêt communautaire et répartition des champs d'actions entre les communes et la communauté de communes telle que définie dans le document ci-annexé,

Décision adoptée à l'unanimité

1279*) RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES

Dans le cadre du passage en TPU, une commission d'évaluation des charges a été constituée conformément au IV de l'article 1609 hories C du Code Général des Impôts. Cette commission avait un an à compter du passage en TPU pour rendre son rapport définitif. Ce rapport détermine les charges transférées suite au passage en TPU notamment suite au transfert des zones d'activités.

La commission a rendu son rapport définitif le 28/10/2004. Deux zones sont considérées d'intérêt communautaire et donc transférées à la communauté de communes au 1/1/2005 :

- La zone industrielle de Bois l'Abbesse limité aux zones UE du PLU

- La zone d'activités Est de Ste croix aux mines, limitée à la zone artisanale n°2 définie par arrêté n°LT06829491L5370 du 27/1991.

Dans le cas des zones d'activités, la Communauté de Communes doit acheter les terrains encore commercialisables situés sur ces zones.

Pour la zone de Bois l'Abbesse il reste 2 parcelles encore commercialisables : la parcelle 294/292 d'une contenance de 88,61 ares et la parcelle 243 d'une contenance de 85,7 ares. Le rachat se fera à la valeur nette comptable.

Pour la zone d'activité Est de Ste croix aux mines, il reste 2 parcelles commercialisables d'une contenance d'environ 5 et 25 ares.

La commission a considéré que les charges liées à la gestion de ces zones sont nulles et qu'il n'y a donc pas lieu de modifier les attributions de compensation.

1280*) PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT : VALIDATION DU DOSSIER DE MISE A ENQUETE PUBLIQUE.

Par décision du 12 Février 2004, le Conseil Communautaire avait approuvé les plans de zonage de l'assainissement des communes de Ste croix aux mines, Lièpvre et Rombach-le-Franc et avait engagé la procédure d'enquête publique qui s'est déroulée du 22 Juin au 23 Juillet 2004. Le Commissaire-Enquêteur précise dans ses conclusions qu'aucune observation n'a été relevée durant l'enquête et émet un avis favorable sans réserve au projet de zonage de l'assainissement des communes concernées.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le plan de zonage de l'assainissement collectif et non-collectif de la commune tel qu'il est présenté et arrêté définitivement,

DECIDE d'annexer ainsi le plan de zonage de l'assainissement au POS de la commune.

1281*) ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX 2005

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes hors taxes à 186 640 € (dont 44 300 € de report 2004) pour 4504 m³ (dont 963 m³ de report 2004) ainsi que des coupes en vente sur pied pour une recette nette prévisionnelle de 10 750 € pour 2352 m³.

APPROUVE le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2005 en forêt communale.
DELEGUE le maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal et sans maîtrise d'œuvre de l'Office sur l'entretien de la voirie.
VOTE les crédits correspondants à inscrire au budget 2005 à ce programme de travaux, soit **60 781 €HT** dont **38 116 €HT** de travaux d'investissement et **22 665 €HT** de travaux d'entretien.

1282°) PRISE EN CHARGE DES AFFRANCHISSEMENTS DES CORRESPONDANCES SIGNEES PAR LES MEDECINS SCOLAIRES

Le Maire rappelle que la prise en compte de l'affranchissement du courrier des écoles incombe aux communes. La participation de la commune est de 0.15 € par élève scolarisé en premier degré et résidant dans la commune.

1283°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 du budget général

Suite aux versements des primes de ravalement de façades pour la partie intercommunale, le maire propose un virement de crédit de 1000 € du compte 22 au compte 6713.

1284°) TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Suite à des PV de carence, le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables pour des créances de :

- 41.31 € sur l'exercice 2000 du budget « Eau Assainissement »
- 134.31 € sur l'exercice 2000 et 2001 du budget « Ordures ménagères »

1285°) DIVERS

• **Extension du SIVU forestier**

Après avoir écouté les explications données par le maire, le conseil municipal donne un avis de principe favorable à l'extension du SIVU à la commune de Ste Croix aux Mines avec les réserves suivantes : La commune de Ste Croix s'engage sur le long terme à occuper au minimum 2,5 à 2,6 bûcherons dans le cadre d'un SIVU de six employés et 3,4 à 3,5 bûcherons dans le cadre d'un SIVU à 7 employés.

• **Aide à la société de pêche**

Le président de la société de pêche sollicite une aide dans le cadre de l'extension du local de l'étang situé Route de Rombach. Le conseil général participe à hauteur de 20% avec un plafond de 610 €TTC/m² si le conseil municipal attribue une participation identique de la commune. Les travaux ne doivent pas démarrer par anticipation et la prise en compte du bénévolat sera faite sur la base de 6.5 € de l'heure. Le coût estimatif du projet présenté est de 31 000 € TTC pour environ 100 m² soit une participation communale à prévoir de 20% soit 6200 €. Le conseil émet un avis positif pour une participation de 6200 € mais sans prendre en compte un alevinage au courant de l'année 2005.

• **Budget annexe du camping**

Mise en place obligatoire d'un budget annexe

• **Interdiction de fumer**

Un arrêté d'interdiction de fumer dans les locaux publics et en particulier dans l'Espace R Hestin sera pris à compter du 1^{er} janvier 2005.

• **Ravalement des façades**

Bilan 2004 : 9 ravalements sollicités dont 7 réalisés pour un montant de 60 000 € TTC de travaux aidés à hauteur de 1500 € de la commune et 4380 € du conseil général et de la CCVA. Pour 2005, le conseil donnera la priorité aux six premiers projets présentés dans la limite de 6000 € d'aide intercommunale.

• **Affaire Dinamic**

Des travaux ont permis de réduire le niveau sonore et le problème est actuellement réglé.

• **Eclairage de Noël route de la Hingrie**

Il est prévu l'installation d'éclairage de Noël sur la route de la Hingrie. La mise en place sera réalisée après le 12.12.2004.

• **Demande de subvention**

Deltavie (Bip à domicile) sollicite une aide communale sachant que 7 personnes âgées utilisent ce service. Une subvention annuelle de 10 € par adhérent Rombéchat est proposée par le conseil municipal.

• **Transport scolaire**

Suite à des problèmes de transports scolaires, un courrier sera adressé aux transporteurs afin de préciser les modes d'intervention de chacun.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2005

1286°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 DECEMBRE 2004

1287°) REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2004

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter par anticipation **60 000 €** à la section de fonctionnement du budget général 2005.

DECIDE d'affecter par anticipation **49 000 €** à la section de fonctionnement du Budget Eau Assainissement 2005.

DECIDE d'affecter par anticipation **1 500 €** à la section de fonctionnement du Budget CCAS 2005.

1288*) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2005 AU BUDGET GENERAL

Les subventions proposées s'élèvent à **19215 €** (10 598 € en 2004).

Parmi les plus importantes : Une subvention de **1600 €** sera versée au CCAS et **280 €** au GAS. Une subvention de **2500 €** est proposée pour le Comité des Fêtes et de **500 €** pour la descente du Col de Fouchy. Une subvention de **2500 €** est proposée pour le Comité de Jumelage. Pour l'OTSI, **1000 €** sont proposés pour le concours des maisons fleuries. La participation à la ronde des fêtes est de **403 €**. En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à **6 €** par jour et par enfant.

Deux aides exceptionnelles de 20% du montant des travaux sont accordées à la société de pêche (6200 € max) et au Club Vosgien (360 € max.) dans le cadre du réaménagement de leurs bâtiments.

Une aide financière d'un montant de **400 €** est accordée à l'association du Val des Gouttes pour soutenir les diverses manifestations au cours de l'année 2005. Suite aux dégâts engendrés par le tsunami, **500 €** seront versés sur le compte ouvert à cet effet par le conseil général du Haut Rhin.

1289*) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2005

Sur proposition du maire, il est proposé au conseil municipal de conserver les taux fixés en 2004.

Désignation des Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation	696 400	8.05 %	56 060
Taxe Foncière Bâti	511 120	9.22 %	47 125
Taxe Foncière non bâti	60 541	45.45 %	27 516
TOTAL			130 701

1290*) TARIFICATION EAU ASSAINISSEMENT ANNEE 2005

Il est proposé que la commune n'augmente pas ses tarifs. Pour l'année 2005, la redevance à l'agence de Bassin Rhin-Meuse augmente légèrement.

La redevance passe de 0.635 € le m3 en 2004 à **0.665 le m3 pour 2005**.

Par ailleurs, la redevance au FNDAE est supprimée et intégrée à celle de l'agence de l'eau.

1291*) TARIFICATION DU CAMPING POUR L'ANNEE 2005

Dans le cadre de la mise en place d'un budget annexe assujéti à TVA pour le camping, il est proposé de considérer que les tarifs votés le 6 décembre 2004 soit des tarifs TTC sauf pour la taxe de séjour.

1292*) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS EXERCICE 2005**BUDGET GENERAL**

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **754 000 €** y compris le prélèvement pour investissements de **40 000 €** et des dépenses imprévues pour **30 000 €**.

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **754 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **60 000 €**.

Les prévisions de dépenses et de recettes d'investissement s'équilibrent à **386 000 €**

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Il s'équilibre à **140 000 €** en section d'exploitation dont **41 000 €** de prélèvement pour investissement et **358 000 €** en section d'investissement.

BUDGET C.C.A.S.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement, pour un montant de **3400 €**.

BUDGET DU CAMPING

Il s'équilibre à **17 000 €** en section d'exploitation dont **4 000 €** de prélèvement pour investissement et **204 000 €** en section d'investissement.

1293*) LOCATION DE SOURCE

Le Maire informe le conseil de la demande de M Christian DIRJACK du renouvellement d'une concession de source située dans la parcelle forestière n° 12, section B parcelle cadastrale n°3.

1294*) LOCATION DE SOURCE

Le Maire informe le conseil de la demande de M William KELLER du renouvellement d'une concession de source située dans la parcelle forestière n° 3, section B parcelle cadastrale n°67.

1295°) TRAVAUX D'AMELIORATION PASTORALE

Le Maire représente au conseil les projets d'amélioration pastorale élaborés par la commune, l'animateur - plan paysage - de la communauté des communes du Val d'Argent, le conseiller technique de la chambre d'agriculture et celui du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et en concertation avec les futurs exploitants agricoles locaux. Ces projets peuvent bénéficier d'une participation supplémentaire du département dans le cadre du GERPLAN, ce qui porte le taux de subvention à 80%.

Projet N°1 avec comme partenaire agricole : Laurent MARCHAL

Il est proposé au conseil d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux s'élevant à 7920.95 € HT soit 9388.85 € TTC.

Projet N°2 avec comme partenaire agricole : Didier WILLEMIN

Il est proposé au conseil d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux s'élevant à 11647.16 € HT soit 13929.00 € TTC.

Projet N°3 avec comme partenaire agricole : Hubert SCHILDKNECHT

Il est proposé au conseil d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux s'élevant à 4465.20 € HT soit 5340.38 € TTC.

Projet N°4 avec comme partenaire agricole : Isabelle SCHULZ

Il est proposé au conseil d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux s'élevant à 15158.44 € HT soit 17220.43 € TTC.

1296°) DIVERS**2. Nettoyage de printemps**

Comme chaque année, il est décidé d'organiser une opération de nettoyage. Celle-ci se déroulera le samedi matin 2 avril 2005 à partir de 9h.

3. Ravalement des façades

La politique d'aide au ravalement des façades sera poursuivie. Seules les parties visibles de la voirie seront prises en compte. Les maisons à caractères patrimoniaux qui sont aidées par le département dans le cadre de la politique des maisons anciennes seront également prises en compte.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2005**1297°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 FEVRIER 2005****1298°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2004****BUDGET GENERAL**

Le compte administratif 2004 du Budget Général fait apparaître un excédent de 173119.36 € en fonctionnement et un déficit de 109555.01 € en investissement soit un excédent global de 63564.35 €.

Section de fonctionnement

Les réalisations en dépenses s'élèvent à 516392.44 € et les recettes s'élèvent à 689511.80 €.

Section d'investissement

Les réalisations sont, en dépenses, de 492432.67 € et, en recettes, de 382877.66 €.

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du budget Eau Assainissement 2004 se solde par un excédent de 59815.97 € en exploitation et un déficit de 10263.60 € en investissement soit un excédent global net de 49552.37 €.

BUDGET C.C.A.S.

Le compte administratif 2004 du CCAS fait apparaître une dépense de 2636.26 € pour une recette de 4206.34 €. L'excédent de clôture de l'exercice se monte à 1570.08 €.

1299°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2004**1300°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2004****1301°) EXTENSION DU SIVU DE GESTION DE MAIN D'ŒUVRE FORESTIERE**

Le Maire fait part d'un courrier du maire de Ste Croix aux Mines en date du 22 février 2005 concernant l'adhésion de Ste Croix aux Mines au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.

Le Maire précise que la situation de notre SIVU est délicate du point de vue main d'œuvre car deux bûcherons sont limités dans certaines tâches physiquement pénibles. L'extension du SIVU à 6 bûcherons permettra une plus grande souplesse dans la formation des équipes. Par ailleurs, une lettre du directeur d'agence de l'ONF en date du 15 février 2005 confirme la capacité à assurer le plein emploi sur les trois forêts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité EMET un avis favorable à l'extension à la commune de Ste Croix Aux Mines du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique - SIVU - dénommé « SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES DE LIEPVRE, ROMBACH-LE-FRANC ».

1302°) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE du remplacement des moteurs d'entraînements des cloches et la mise aux normes de l'installation électrique pour un montant total de 5579.5 € HT soit 6673.08 € TTC

SOLLICITE auprès du département du Haut Rhin une subvention aussi élevée que possible pour aider au financement des dits travaux.

1303°) SERVICE « EAU ASSAINISSEMENT » : RAPPORT 2004

1. Point sur l'activité de la CCVA

Budget, Tellure, Lepavec et Valexpo, Opah, ateliers territoriaux

2. Lancement de la consultation en vue de la création de 5 HLL au camping

Tous les financements sont attribués. Le permis de construire est accordé. Il sera procédé prochainement aux appels d'offre pour une réalisation et mise en œuvre au 4^{ème} trimestre 2005 et début 2006.

3. Travaux sur le collecteur d'assainissement

Le gainage est terminé. L'entreprise Telerep a mis en place, à sa charge, un regard supplémentaire pour traiter une malfaçon. Par contre, il reste des eaux claires au niveau des branchements particuliers. Les travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la communauté des communes du Val d'Argent. Le coût de ces travaux est de l'ordre de 63 000 € TTC.

4. Point sur les achats de terrains

L'acquisition des terrains jouxtant la place des fêtes est réalisée. Cette acquisition permettra le démarrage des travaux d'aménagement de box pour les services techniques.

5. Animations été

Mireille Boubel rend compte d'un courrier concernant l'animation été sur Rombach et sollicitant des intervenants. Il est proposé de reconduire les animations 2004 avec les associations de la pêche, des boules et des branchés.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2005**1305*) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 AVRIL 2005****1306*) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Le préfet du Haut Rhin a déposé une requête en annulation et un référé en suspension de l'arrêté de permis de construire n° 04L0006 délivré le 24 novembre 2004 par le Maire à M Axel BRUCKER (ancienne propriété de M HUCHELMANN). Ce dossier a été transmis à la compagnie d'assurance de la commune (La CIADE) dans le cadre de la protection juridique et recours. Afin que le maire puisse défendre les intérêts de la commune dans cette affaire, il y a lieu de l'autoriser à ester en justice.

1307*) SUBVENTION A ACCORDER POUR 2005 AU BUDGET GENERAL

Le groupe Danse du Lycée a été sélectionné pour les championnats de France UNSS. Ce groupe est constitué de 11 élèves dont 3 élèves habitent Rombach. Il est proposé de participer à hauteur de 6 € par jour soit 24 € par personne pour le séjour.

1308*) REDEVANCE FRANCE TELECOM

Base de calcul du montant de la redevance :

- 26.84 € par km linéaire pour le passage des câbles en sous-sol ou en aérien
- 178.91 € pour les antennes de plus de 12 m
- 357.82 pour les pylônes de plus de 12 m
- 17.88 € par m² au sol pour les autres utilisations

On compte sur le territoire communal : 31.873 km de câbles en sous-sol ou en aérien et 1.88 m² d'emprise au sol.

1309*) DIVERS**Retournement rue des Beaux Champs**

Un accord amiable n'ayant pu être trouvé pour créer une place de retournement, il est décidé d'abandonner totalement ce projet.

Dégrèvement d'impôts locaux suite à la sécheresse de 2003

Sur demande de l'ONF suite aux quantités importantes de bois secs dus à la sécheresse 2003, un dégrèvement de 10475 € a été attribué à la commune de Rombach.

Antenne d'assainissement 44 et 44a rue du Gal de Gaulle

Dans le cadre des travaux d'assainissement rue du Général de Gaulle sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté des communes, il est proposé de raccorder les habitations situées n°44 et 44a rue du Général de Gaulle. La maison sise au n° 44 est totalement enclavée et son assainissement n'est possible qu'avec une convention de passage sur la propriété de M Didier LEGRAND sise n°44a. Le montant estimatif des travaux est de 6 075 € HT.

Promotion de Rombach sur le site Internet « valdargent.com »

Il est proposé d'étoffer les pages « Rombach » avec des informations sur les données cadastrales, les armoiries et l'histoire locale, les rapports eau-assainissement, les bulletins municipaux, le calendrier des fêtes, des prises de vues intéressantes.

Pour les manifestations, pensez à utiliser le LEI de l'OTS1 (03 89 58 80 50)

Entretien du réseau d'éclairage public

Le conseil décide de ne pas faire appel à un prestataire extérieur pour l'entretien du réseau.

Une proposition de bordereau de prix sera demandé pour les dépannages ponctuels

Contrôle des installations des bâtiments recevant du public

Un appel d'offre sera lancé pour le contrôle de la mairie, de l'église et de la salle polyvalente.

Mise en place d'un registre dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence

Il est destiné à la protection des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels. (canicule, froid, tempête...)

Les tarifs communaux pour 2005

LES SERVICES COMMUNAUX		2004	2005
ORDURES MENAGERES			
tarif annuel			
1 personne		116.00	133.00
2 personnes		187.00	215.05
3 pers. et plus		248.00	285.20
résidence secondaire		187.00	215.05
commerces		309.00	355.35
petits commerces		187.00	215.05
autres usagers		77.00	88.55
tarif mensuel			
1 personne		69.90	80.04
2 personnes		112.20	129.03
3 pers. et plus		148.80	171.12
résidence secondaire		112.20	129.03
commerces		185.40	213.21
petits commerces		112.40	129.03
EAU et ASSAINISSEMENT			
par m3			
eau		0.96000	0.960
assainissement		0.61000	0.610
red. agence bassin		0.63500	0.665
red de prélèvement		0.01600	0.016
red. fond national		0.02134	
total (prix au m3)		2.24234	2.251
loc. compteur semestre		4.12	4.12
CONCESSION DE TERRAIN			
tarif annuel			
moins de 1 hectare		10.58	10.79
par ha supplémentaire		6.24	6.37
passage		21.19	21.62
source		31.55	32.18
Prise d'eau avant réservoir		104.04	106.12
abri de chasse		55.49	56.60
Droit de place (par passage)		7.75	7.91
Services valorisés (CSC)	Prix au m²	2.51	2.56
LOCATION ENGINS COMMUNAUX			
tarif horaire			
buldozer		59.00	60.00
pelle mécanique		59.00	60.00
camion		43.00	44.00
ouvrier supplémentaire		16.00	16.00
CONCESSION DE CIMETIERE			
tarif annuel			
15 ans (1mx2m)		34.48	35.17
15 ans (2mx2m)		67.93	69.29
30 ans (1mx2m)		67.93	69.29
30 ans (2mx2m)		134.44	137.13

PAVOISEMENT DES MAISONS LORS DE FETES

Afin de donner un peu plus d'éclats à différents événements (fête nationale, commémorations, fête du village...), il est proposé d'organiser au niveau de la commune une commande groupée pour l'achat de drapeaux ou fanions de toutes dimensions afin de faciliter leur mise en place.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie.

Une commande groupée peut également s'envisager pour l'achat d'articles de Noël.

CAMPING		2004	2005	
tarif journalier	Caravane	1.60	1.60	
	Camping car	2.75	2.75	
	Tente	0.80	0.80	
	Voiture	1.55	1.60	
	Moto	0.85	0.90	
	Adulte	2.25	2.30	
	Enfant (-7 ans)	1.25	1.30	
	Douche	0.00	0.00	
	Electricité tarif 1 (8A)	1.30	1.30	
	Electricité tarif 2 (10A)	1.70	1.75	
	Electricité tarif 3 (13A)	2.10	2.15	
	tarif mensuel pour "garage" (10% de réduction si contrat à l'année payable en avril)	mai juin septembre (8A)	96.00	98.00
		mai juin septembre (13A)	111.00	115.00
juillet août (8A)		190.00	195.00	
juillet août (13A)		207.00	210.00	
autres mois		31.20	32.00	
	Taxe de séjour (+13 ans)	0.20	0.20	
Photocopies				
	A4	0.20	0.20	
	A3	0.40	0.40	
SAPIN DE NOEL				
	Moyen	2.50	2.50	
	Grand	5.00	5.00	
BOIS DE CHAUFFAGE				
par commune (prix HT)	Hêtre (stère)	30.50	30.50	
	Chêne (stère)	30.50	30.50	
par l'acquéreur (prix HT)	Feuillus quartiers (stère)	6.10	6.10	
	Feuillus ronds (stère)	3.80	3.80	
	BIL (m3)	21.50	21.50	
	Petits ronds	0.00	0.00	
SALLE POLYVALENTE				
WEEK END (de vendredi 17h au lundi 10h)				
avec cuisine	Pers. extérieures et Nouvel an	249.70	255.00	
	Rombéchats	124.85	127.00	
	Associations	72.83	74.00	
sans cuisine	Personnes extérieures	104.04	106.00	
	Rombéchats	72.83	74.00	
	Associations	57.22	58.00	
Electricité	F/Kwh	0.16	0.17	
Téléphone	F/unité	0.19	0.20	
JOURNEE				
avec cuisine et chauffage	Personnes extérieures	150.86	154.00	
	Rombéchats et associations	83.23	85.00	
	Usage commercial	166.46	170.00	
avec cuisine sans chauffage	Personnes extérieures	135.25	138.00	
	Rombéchats et associations	62.42	64.00	
	Usage commercial	150.86	154.00	
sans cuisine avec chauffage	Personnes extérieures	83.23	85.00	
	Rombéchats et associations	46.82	48.00	
	Usage commercial	135.25	138.00	
sans cuisine sans chauffage	Personnes extérieures	67.63	69.00	
	Rombéchats et associations	31.21	32.00	
	Usage commercial	119.65	122.00	

Note : Pour tout règlement de factures émises par la commune ou la perception, n'arrondissez jamais les sommes dues, ni par excès, ni par défaut.

LE PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Information

Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à la protection des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

Les conséquences dramatiques de la canicule de l'été 2003 ont conduit les pouvoirs publics à adopter la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité et à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'article 1^{er} de la loi institue dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à améliorer la prévention des situations exceptionnelles (canicule, grand froid, tempête...).

Cette loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.

Dans cet objectif, un registre nominatif et confidentiel est ouvert au service Action Sociale et Aînés de la commune dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites sur le registre, en cas de déclenchement par le préfet, du Plan d'Alerte et d'Urgence.

La demande d'inscription est facultative. Elle est réalisée au moyen d'un questionnaire conformément à l'article 3 du décret. Le maire accuse réception dans un délai de huit jours. La radiation peut être opérée à tout moment sur simple demande. Le maire est tenu de garantir la confidentialité des données recueillies. La responsabilité de la mise en œuvre du Plan d'Alerte et d'Urgence incombe au préfet.

DE NOUVEAUX SERVICES

MEDIATHEQUE DU VAL D'ARGENT

La médiathèque est ouverte à tous les publics. Si vous ne pouvez plus vous déplacer pour des raisons de santé, des solutions existent pour profiter de cet équipement.

Contact : en mairie au 03 89 58 90 53
à la médiathèque au 03 89 58 35 85



L'espace adulte de la médiathèque à la Villa Burros

TRANSVAL

Pour 2€ par mois

Le chauffeur viendra vous chercher à votre domicile.

Vous pouvez vous rendre à votre lieu de destination.

Vous serez ramené à votre domicile selon les rendez-vous horaires qui auront été convenus lors de la réservation.

Merci de

réserver votre déplacement le plus longtemps possible à l'avance et

au plus tard la veille avant 12h

pour connaître des modalités de transport (lieu de départ, destination, horaires de prise en charge...).

* Seul service d'urgence, selon les conditions d'urgence.

TRANSVAL

du

lundi au samedi

de

8h à 20h

Le service ne fonctionne pas les dimanches et jours fériés.

2€

tarif forfaitaire

Un service de la
Communauté de Communes
du Val d'Argent

TRANSVAL



Service de transport à la demande

Un seul numéro



03 89 58 71 94

UN JOLI JARDIN A L'ECOLE MATERNELLE

L'association « Les amis du Col de Fouchy » s'est créée en 1989 autour de quelques amis dont Anne Piatanada. Ces amis se sont d'abord réunis pour contrer un projet de circuit de moto-cross trop étendu dans la forêt du col. A l'époque, même si l'avis de Raymond Hestin était ferme, Anne Piatanada, Louise Adolph et leurs amis ont toujours su trouver un terrain d'entente.

Puis, l'association, soutenue par des membres du club vosgien, s'est investie pour protéger ce site et a organisé les premières courses de boîtes à savon dans le col. Sur cette lancée, ils ont créé « le sentier de découvertes » qui existe encore tout en haut du col. Des panneaux ont été installés pour vanter les merveilles du paysage et expliquer la faune et la flore du milieu. Une adhésion annuelle et un petit journal intitulé « La plume » permettaient de gonfler les caisses de l'association. Cet argent, les derniers membres ont choisi de l'investir pour les enfants de Rombach Le Franc mais avec l'objectif de toujours s'intéresser à l'environnement. L'association n'est pas dissoute mais les changements, le décès de la force vive Anne Piatanada font que pour l'instant, elle est en sommeil.

En 2002, lorsque Sandra Engler prend la direction de la maternelle, un nouveau projet d'école se met en place avec la maternelle de Lièpvre : « Vivons ensemble dans notre école ».

Le hasard a fait que Mme Adolph et Mme Engler se rencontrent et discutent ensemble de ce projet où il est question que les enfants créent leur jardin derrière l'école. L'association « Les Amis du Col de Fouchy » a donc décidé de financer entièrement l'achat des outils de jardinage : bêches, râteaux, plantoirs...

Projet ambitieux que celui d'un jardin à l'école, car pour l'instant on distingue trois espaces :

- celui des bulbes de printemps
- celui des plantes aromatiques où les enfants touchent, sentent, goûtent ou découvrent les yeux bandés la ciboulette, la menthe, le thym, le basilic...
- celui des arbustes avec un érable que les enfants ont vu germer et grandir et un mûrier qui portera ses premiers fruits,

deux grands bacs sont aussi installés dans la cour de l'école : celui des fleurs de saisons et celui des fraisières et de la vigne.

La réalisation du jardin n'est qu'une étape dans le projet d'école, puisque les enfants en ont profité pour visiter l'année dernière « Le Jardin des 2 Rives » à Strasbourg et à Kehl, et cette année ils ont admiré des œuvres d'artistes inspirés par les fleurs à la Fondation Beyeler de Bâle. Tout ceci les a conduits, avec les classes de la maternelle de Lièpvre, à présenter en juin 2005 l'exposition « Les fleurs vues avec nos yeux d'enfants » : nos artistes en herbes ont exploité au mieux avec différentes techniques artistiques les œuvres qu'ils avaient aimé.



La récompense sort de terre !



Les enfants à l'ouvrage !

Les enfants ont des traces de ces actions grâce à l'utilisation des nouvelles technologies qu'a financé la commune : ordinateur, imprimante, scanner, appareil photo numérique

Les maternelles ne s'arrêteront pas en si bon chemin puisque de nouvelles actions sont programmées :

- le réaménagement du jardin en automne avec des vivaces
- la création d'une malle de jeux de sociétés sur le thème des jardins et du respect de l'environnement
- l'investissement dans le projet Tellure avec les « histoires d'ici » et « jardins sonores »

L.A. et S.E.

INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTION EN MAIRIE.

Toute personne s'installant ou quittant le village est priée de le faire savoir à la mairie.
Cette démarche facilite certaines démarches administratives telles que la facturation d'eau potable, des ordures ménagères ou la mise à jour de notre fichier « population ».
Par ailleurs, il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale n'est faite qu'après en avoir fait la demande sauf pour les jeunes gens habitant Rombach et atteignant la majorité.

LA PERMANENCE DU DEPUTE Jean-Louis CHRIST

Attaché parlementaire : Luc WAUTHIER Secrétaire : Rosalie FORNARA
10 Grand'rue - 68230 TURCKHEIM
Tél. : 03 89 27 29 64 - Fax : 03 89 27 16 73 – Email : jlchrist@wanadoo.fr

LA PASSERELLE « EMPLOIS-SERVICES »

Vous recherchez une aide pour quelques tâches ménagères ou quelques heures ;
Vous voulez apporter vos services avec un emploi de proximité ;
Renseignez-vous : Claude AVRY 5, rue Mulhenbeck à Ste Marie au 03 89 58 73 27

Par ailleurs, une permanence de Mme AVRY, écrivain public, est assurée tous les mercredis de 14h à 16h à l'espace Raymond HESTIN.

MISSION LOCALE

Une permanence de la Mission Locale est assurée tous les lundis de 8h30 à 11h30 à l'ANPE à Sainte-Marie-aux-Mines. Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et son but est de trouver une solution d'intégration dans le monde du travail.

Tél. : 03 89 58 32 00 ou à Sélestat au 03 88 58 00 15

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Vous êtes une personne relevant d'une notification de la COTOREP

- Vous avez une carte d'invalidité
- Vous êtes travailleur handicapé
- Vous percevez l'allocation aux adultes handicapés

Ce service est là pour vous accueillir, vous écouter, vous renseigner, vous guider, vous aidez

Permanences : Mardi de 13h30 à 17h30 et jeudi de 9h à 12h

Adresse : Service d'accompagnement à la vie sociale
Les Tournesols (aile droite du foyer Waltersperger)
Place du Général de Gaulle, BP 47 - 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.

Tél. : 03 89 58 11 28

CONCILIATEUR DU CANTON

Une permanence du conciliateur M. Robert HERTFELDER est assurée tous les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines à partir de 14h ou sur rendez-vous.

Tél. : 03 89 58 33 60

INFORMATION RETRAITE

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (C.R.A.V.)

36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX Tél. : 03 88 65 20 21

Les permanences se tiendront à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 4, rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines **Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de 8h30 à 11h30**
et sur rendez-vous de 13h30 à 16h (Téléphoner au 03 89 20 83 40)

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Une permanence est assurée tous les 3^{ème} vendredis matins à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 4, rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines.

DEGATS DE GIBIERS

Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres

Estimateur de dégâts de sanglier :

M. SCHWARTZ au Syndicat général des chasseurs
13, rue du Tivoli – 68100 MULHOUSE – tél. 03 89 31 82 65 – Fax 03 89 44 25 31

Estimateurs de dégâts de « gibier rouge »

Dégâts prairies :

M Roger HUMBERT – 30 Petite Lièpvre – Ste Marie aux Mines

Dégâts bois et forêts :

M Frédéric BURGER – 8, rue de Horbourg – 68340 Riquewihr

Suite aux nombreux dégâts de sanglier dans le département, le préfet du Haut Rhin avait pris un arrêté **autorisant le tir de nuit à l'affût au mirador** et hors des massifs boisés jusqu'au 1^{er} février 2005. Les résultats furent positifs et les dégâts en régression.

ALCOOLIKES ANONYMES

Création de l' « **Amicale de la croix bleue de Colmar et environs** ». Amicale d'aide au malade alcoolique et de soutien à la cellule familiale.

Contact individuel - tél. : 03 89 58 44 28

Réunion hebdomadaire les lundis à 20h Eglise St Jean - 8a, avenue de Rome à Colmar

Permanence du Centre de cure ambulatoire en alcoologie des hôpitaux civils de Colmar

le jeudi matin de 9h à 12 h au centre médico social
Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h au **03 89 12 47 47**

LES PERMANENCES DU C.A.U.E

Vous avez l'intention d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation

Le CONSEIL d'ARCHITECTURE d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT est à votre disposition. Dans ses permanences un architecte répondra à vos questions, qu'elles soient d'ordre technique, administratif ou esthétique.

Les permanences se tiennent au **siège de la communauté de communes du Val d'Argent dans le parc de la Villa Burrus tous les premiers vendredis du mois.**

Contact : 03 89 58 83 45

Dans le cadre du plan de paysage, un guide architectural sera édité par la communauté des communes.

Ravalement des façades

Bilan 2004 : 9 ravalements sollicités dont 7 réalisés pour un montant de 60 000 € TTC de travaux aidés à hauteur de 1500 € de la commune et 4380 € du conseil général et de la CCVA. Pour 2005, le conseil donnera la priorité aux six premiers projets présentés dans la limite de 6000 € d'aide intercommunale soit environ six projets.

RAPPEL DES CRITERES D'AIDE

La Communautés des Communes et le département du Haut Rhin participent à toutes les rénovations de façades visibles de la rue. Les participations maximales sont de 1000 € avec un plafond cumulé de 50% du montant total des travaux.

A ces aides s'ajoute une participation complémentaire de la commune de **10 %** plafonnée à 300 € du montant des travaux effectués par entreprise ou **15 %** de la facture du matériel pour ceux qui effectuent les travaux par leurs propres moyens.

Par ailleurs, pour vos ravalements de façades, la communautés des communes peut vous aider à choisir les teintes grâce à des images informatisées.

Contact : David BOUVIER au 03 89 58 83 45

LES EVENEMENTS MARQUANTS

Le défilé de la Saint Martin

Le 9 novembre 2004, tous les petits écoliers de Liépvre et de Rombach participaient avec leurs parents au défilé de la St Martin organisé dans le cadre des classes bilingues. Le défilé s'est clôturé par un bon chocolat chaud autour du feu.



Défilé avec lampions dans les rues du village



Les petits et les plus grands se réchauffent autour du feu

Exposition dans le cadre du « projet d'école » de l'école maternelle



Le 18 juin a eu lieu à Liépvre une exposition rassemblant toutes les œuvres des petits chérubins. La qualité, à la fois artistique et technique, était au rendez vous.

Un grand bravo à tous ces artistes en devenir et aux équipes pédagogiques.

Inauguration de la Chapelle « Notre Dame du Bon Secours »

Le samedi 11 juin 2005 à 18h, a eu lieu la messe d'inauguration de la chapelle rénovée célébrée par le Père Bernard. La route de la Hingrie était fermée pour l'occasion. A la fin de l'office, le président du conseil de fabrique, Jean Marie LOTZ, a présenté les travaux réalisés. Il a tenu à remercier tous les paroissiens pour leur participation aux kermesses grâce auxquelles cette rénovation a été possible. Un hommage a été rendu à Richard CONREAUX absent pour des raisons de santé. L'ancien président du conseil de fabrique s'est particulièrement investi dans cette rénovation.

Notre Dame du Bon Secours a retrouvé toute sa fraîcheur ainsi que la fresque murale. L'entreprise Dontenville a rénové cette peinture de 1959 du peintre local Joseph GAUER.



La fresque rénovée

A la fin de la célébration, toutes et tous se sont retrouvés chez le voisin Gilles Didierjean pour le verre de l'amitié.

La 19^{ème} « Fête en Val d'Argent »



Descente du col de Fouchy en caisses à savon.



RECYCLAGE = ECONOMIE

COLLECTE DU VERRE

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes, à l'Espace Raymond HESTIN et au camping.

COLLECTE DES VIEUX PAPIERS

Une benne est placée tous les deux mois sur la place des fêtes.

COLLECTE DES HUILES MINERALES (huiles pour moteur uniquement)

Un récipient est à votre disposition sur la place des fêtes. Les huiles végétales sont à apporter en déchetterie.

COLLECTE DE VETEMENTS ET CHAUSSURES USAGES

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes.

COLLECTE DES PILES ET BATTERIES DE VOITURE

Les piles de toutes formes sont à déposer en mairie.

Les batteries de voiture doivent être déposées à la déchetterie et non sur la place des fêtes.

Pour les encombrants, un numéro vert : le 0 800 80 41 75 est à votre disposition pour un enlèvement « gratuit » à votre convenance et à votre domicile par le Smictom ou Emmaüs selon les cas.

Par ailleurs, la **déchetterie est gratuitement à votre disposition** les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 8h à 12h et de 13h à 18h (fermeture à 17h du 1^{er} novembre au 28 février)

Tél. : 03 89 58 80 85 ou Smictom : 03 88 92 27 19.

AMELIORATION DU TRI : ROMBACH EN BONNE PLACE SUR LE VAL D'ARGENT

Les gens trient mieux, c'est un fait ; et il faut persévérer car seul un bon tri permet de réduire les coûts de traitement.

Nous sommes à la campagne, la plupart des ménages possèdent un bout de jardin ; il faut composter plus : pelures, tontes, branchages et herbes font du bon compost.

Au total, un mauvais tri = deux facteurs d'augmentation du coût de traitement des ordures.

Il faut également rappeler qu'il est impératif de ne pas mettre en sacs ou en sachets les déchets dans la poubelle brune. En effet, la chaîne de tri ne peut traiter que des matériaux propres et en vrac. Des déchets, même bien triés mais en sac ne seront pas valorisés.

RAPPEL : Pas de verre dans les poubelles brunes ou vertes
Que faire du verre ? : Bouteilles dans les conteneurs place des fêtes
Verre cassé, vitre, miroir à la déchetterie

Ramassage de la poubelle brune : les semaines impaires

Rappel : Ramassage hivernal en cas de chutes de neige

Pour les écarts non desservis en cas de routes enneigées, des conteneurs verts sont à votre disposition sur la place des fêtes et à la ferme auberge du Creux Chêne pour la Hingrie.

NOS JOIES, NOS PEINES

LES NAISSANCES DE 2004

SIEGEL Oscar Désiré De SIEGEL Hervé et MARCHAND Virginie	né le 5 février 2004 à Sélestat
FRAY Léo De FRAY Gabin et LEGRAND Anne-Céline	né le 17 avril 2004 à Sélestat
BATLOT Érine Josette Martine De BATLOT Sylvain et CONRAUX Christelle	née le 29 juillet 2004 à Sélestat
VILLEMEN Corentin Jacky Daniel De VILLEMEN Stéphane et FRANTZ Maryline	né le 2 août 2004 à Sélestat
BOILLOT Maxence Robert André De BOILLOT Sylvain et DURAND Angélique	né le 19 août 2004 à Colmar
LAURENT Samba Jacques Grégory De LAURENT Christophe et TALL Yaye Rokhy	né le 20 septembre 2004 à Sélestat
BAEUMLER Emma Chantal Maria Jeanne De BAEUMLER Pierre et GAUTHIER Virginie	née le 16 novembre 2004 à Colmar
EIBEL Lucile Anne Sylvie De EIBEL Bruno et BENOIT Virginie	née le 29 novembre 2004 à Sélestat

LES MARIAGES DE 2004

GNAEDIG Jacques Frédéric et HURSTEL Corinne Jacqueline	le 21 mai 2004
CORDIER Richard Louis Marcel et HINSINGER Karine	le 29 mai 2004
LATOSINSKI Stéphane Richard et DIAZ Dolorès Anne Pilar	le 26 juin 2004

LES GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2004

96 ans de notre doyen Charles ANDRÉ	né le 25 mai 1908
96 ans de notre doyenne Célestine FINANCE	née le 24 février 1908

90 ans

Maria PROPECK	le 2 mars 2004
Rose SCHAEFFER	le 7 juillet 2004
Auguste PETIT	le 27 août 2004

Noces d'or pour 50 ans de mariage

Marcel LOTZ et Suzanne KELLER	le 21 mai 2004
-------------------------------	----------------

LES DECES hors commune de 2003, omis sur le bulletin de juillet 2004

MÉNÉTRÉ Louise	décédée le 04 janvier 2003
LEBOUBE Elise	décédée le 11 août 2003
DUCARME Ernestine	décédée le 30 août 2003
JACQUOT Joséphine	décédée le 6 octobre 2003
DIDIERJEAN Fernande	décédée le 13 décembre 2003

LES DECES DE 2004

MARCHAL veuve TOURNEUR Marie Aline	décédée le 29 février 2004
ANDRÉ épouse STENGLER Marie Elisabeth	décédée le 30 mars 2004
MAIRE Bernard	décédé le 5 mai 2004
JACQUOT Henri Joseph	décédé le 6 août 2004
ANDRÉ Charles	décédé le 29 octobre 2004
JACQUOT Bernard	décédé le 11 novembre 2004
HINSINGER Angélique	décédée le 16 novembre 2004

Le Palmarès du Fleurissement 2004

Catégorie "MAISON ET JARDIN"

- 1^{er} prix : Serge Frantz
2^{ème} prix : Georges Crespin
3^{ème} prix : Marie-France Entzmann

Catégorie "FACADE"

- 1^{er} prix : Jacky Frantz
2^{ème} prix : Ginette Wenger
3^{ème} prix : Madeleine Buchholtz

Catégorie "BALCON"

- 1^{er} prix : Jean Pierre Herment
2^{ème} prix : Annick Ragasse
3^{ème} prix : Marie Rose Bolland

« Prix cantonaux » (avec une note supérieure à 18/20)

- Serge Frantz, Georges Crespin, Marie France Entzmann et Jean Pierre Herment.
- Marie France Entzmann a également obtenu un prix départemental (photo ci-dessous).



Parterre de fleurs devant la fontaine sur la place

N.B. Il existe par ailleurs de très belles réalisations qui ne sont pas classées. Certaines personnes ne voulaient plus d'inscription sans leur accord et depuis l'an dernier, pour participer au concours, il faut obligatoirement faire une démarche personnelle.



Curage du Rombach et plantation de plantes aquatiques en 2004. Le dernier curage s'est fait en 1994.

Entretien des berges et cours d'eau

Il est rappelé que les propriétaires riverains ont à leur charge l'entretien des berges des cours d'eau et en particulier l'élagage des arbres et l'enlèvement des souches qui peuvent être à l'origine de débordement en cas de crues.



Cheval Poirier : cerisiers en fleurs et au loin, le Haut Koenigsbourg